

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

---

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022**

D.FI.22-05-07

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR  
LES DALLES EN BETON DES ABRIS BUS**

Rapporteur : Jean-Claude RAPPY, adjoint au Maire

Nombre de Conseillers en exercice : .....23

Nombre de Conseillers présents et représentés : .....20

Délibération réceptionnée en Préfecture le : .....08/12/2022

Délibération publiée le : .....09/12/2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

**PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Julien PERRIN, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Loïc CALARD, Estelle SEGURA, Marc PUYPE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

GISSIEN Delphyne (pouvoir à VENÇON Yves), BRAU Didier (pouvoir à REGACHE Marie-Claude).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Sandrine CROST**ABSENT(S) :** Camille PUYPE, Samuèle SALMON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

D.FI.22-05-07

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LES DALLES EN BETON DES ABRIS BUS**

Rapporteur : Monsieur l'adjoint aux finances

Monsieur Rappy, adjoint en charges des finances présente à l'Assemblée le programme financier pour les abribus installés sur la commune.

Il présente les devis d'un montant hors taxes de 14 154.00 Euros.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes qui permet un soutien à hauteur de 80% de la dépense.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président de la Région pour l'attribution d'un financement, selon le plan de financement suivant :

SOURCES	Montant	Taux
Fonds propres	2 841.00	20%
Emprunts		
<b>Sous-total autofinancement</b>		
Union Européenne		
Etat-DETR ou DSIL		
Etat – Autre		
Conseil Régional	11 313.00	80 %
Conseil départemental		
Fonds de concours CC ou CA		
Autres		
<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>11 323.00</b>	<b>80%</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>14 154.00</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DEBATTU :**

**APPROUVE** le projet présenté ci-dessus.

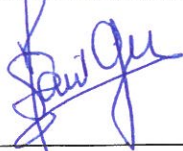
**AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une subvention pour les constructions des dalles pour les abribus

Pour : 20 voix

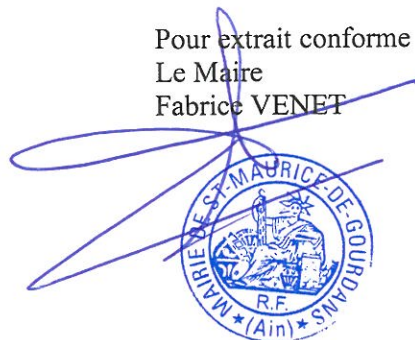
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,  
Myriam Saint-Genis



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication*